

Infos Aseor N°25

Le schéma directeur de la région de l'Ile de France (SDRIF) (ses conséquences pour l'environnement d'Orsay)

La révision du schéma directeur de la région Ile de France (SDRIF) a été votée par le Conseil Régional le 25 septembre 2008 après plus de deux années de réunions et de concertation. Il doit être transmis par les services de l'Etat au Conseil d'Etat qui par arrêté le rendra opposable et annulera ainsi le SDRIF de 1994 actuellement en vigueur.

C'est la première fois que ce schéma est établi sous la responsabilité et par les élus régionaux, le précédent l'étant par l'Etat. Il s'en est suivi de nombreux désaccords entre les élus et l'Etat, qui se sont aggravés avec la nomination d'un secrétaire d'Etat chargé du « développement de la Région Capitale ». L'Etat, malgré la décentralisation, souhaite toujours imposer sa vision pour le développement de la Capitale et de sa région.

Toutes les règlements d'urbanisme, le plan local d'urbanisme (PLU) au niveau de la commune, le schéma de cohérence territoriale (SCOT) envisagé au niveau de la CAPS [les SCOT remplacent les schémas directeurs locaux (dans le cas présent le schéma directeur du plateau de Saclay qui vient d'être abrogé) comme les PLU les POS (Plans d'occupation des sols)] doivent être compatibles avec le SDRIF.

L'Etat a la possibilité pour des projets d'intérêt national d'outrepasser les contraintes imposées par ces différents règlements d'urbanisme en créant soit une opération d'intérêt national(OIN) ou un Projet d'intérêt général (PIG).

C'est malheureusement ce qui se passe pour tout le territoire du plateau de Saclay et en particulier celui de la ville d'Orsay, sans obligation de concertation et d'accord avec les habitants et leurs élus.

La révision du SDRIF, qui vient d'être votée, prévoit la possibilité d'une densification de l'urbanisation dans la vallée de l'Yvette et sur le versant Sud du plateau de Saclay, tout en garantissant 2300 hectares d'espaces agricoles non constructibles comme le montre la carte ci-après établie par la CAPS et intégrée à ce schéma. Ce sont environ 300 hectares au maximum qui peuvent être urbanisés sur l'ensemble du plateau (Essonne et Yvelines).

Le projet de campus proposé par l'Etat avec le transfert de l'Université d'Orsay et le regroupement d'un certain nombre de Grandes Ecoles sur la partie Sud du Plateau occuperait de l'ordre de 800 hectares (un peu plus de la surface totale de la ville d'Orsay). En fait, le territoire entre Palaiseau, la Martinière, Saclay, le CEA et le Cepr sera complètement construit. (Adieu à nos espaces verts actuels !). En plus, sont prévus des Centres de vie pouvant recevoir 25000 étudiants et chercheurs.

La Municipalité d'Orsay vient d'engager la réalisation du Plan local d'urbanisme (PLU) et a choisi un bureau d'études pour sa réalisation. Est-il bien raisonnable d'engager ces études alors que tout risque d'être remis en cause par des projets encore mal définis qui seront imposés ?

Que pouvons nous faire pour résister aux projets de l'Etat contre un SDRIF qui est déjà très contraignant pour l'environnement de notre ville ?